Mmes les directrices des écoles communales.
MM. les directeurs des écoles commu[illegible]
M. le maire a adressé ces quelques [illegible] aux directeurs des écoles communales, [illegible] protestation de dévouement faite [illegible] directeur de l'Institut Turgot :

« Messieurs,

» L'administration municipale [illegible] que vous devez être sans in[illegible] vra vos efforts avec intérêt [illegible]

» Vous avez une tâche [illegible] vous engage à vous re[illegible] donner l'exemple aux [illegible] ordres, et à élever a[illegible] et patriotes. »

A 5 heures 45, l[illegible] donner une sérén[illegible] joints se sont ava[illegible]

Après le prem[illegible] par l'organe d'un [illegible] chef de la *Gran*[illegible] *laise* « adoptée p[illegible] tional. »

Cette preuve d'esprit [illegible] la foule qui a applaudi.

Les membres de la *Grande-H*[illegible] tés à la salle des adjudications, où M. Victor Delannoy a félicité M. le Maire et MM. les adjoints « des suffrages qu'ils avaient obtenus », et a demandé l'appui de l'administration pour la musique municipale et pour l'académie de musique, devenue maintenant école nationale des Beaux-Arts. M. le Maire, a, cette fois encore, en des mots heureux pour répondre à M. Victor Delannoy.

« Messieurs, a-t-il dit, je vous remercie au nom de Messieurs les adjoints et au mien de la démarche que vous faites auprès de l'administration municipale.

» La ville de Roubaix est trop fière de posséder un corps de musique aussi remarquable que l'a *Grande-Harmonie*, pour que nous ne considérions pas comme un devoir de faire tout ce qui dépendra de nous pour le maintenir à la hauteur de sa vieille réputation.

» Nous comptons pour cela sur le zèle infatigable de votre chef éminent, M. Victor Delannoy, dont la carrière artistique est une suite non interrompue de brillants succès. »

Des vins ont été offerts. Un *vivat* a été chanté, et s'est terminé par le cri de : Vive le maire!

La *Grande-Harmonie* a joué un dernier morceau devant le perron de la mairie.

Constatons, en terminant, et sans crainte de démenti, que, durant toute la réception, l'impression générale a été des plus favorables.

A. M.

Les attributions des membres de la municipalité sont ainsi réparties :

M. le maire : personnel, direction générale, relations extérieures, contentieux, police.

M. Alex. Vinchon, 1er adjoint : finances, mont-de-piété, caisse d'épargne, octroi, conditionnement, baux.

M. Alex. Faidherbe, 2e adjoint : instruction publique, cultes, assistance publique, finances.

M. J.-B. Pennel-Wattine, 3e adjoint : voirie, assainissement, hygiène, travaux publics, tramways.

M. Pierre Destombes, 4e adjoint : beaux-arts : musique, théâtres, expositions, musées, bibliothèque ; promenades et jardins, école de natation.

M. Paul Watine, 5e adjoint : Etat-civil, fêtes publiques, pompiers, abattoir, marchés, cimetière.

Sur la proposition de M. le secrétaire de la mairie, l'administration a décidé que les chefs des services municipaux assisteraient désormais aux séances du Conseil.

Nomination judiciaire. — Par décret inséré à l'*Officiel*, de ce jour, M. Daudet, ancien maire de Roubaix, est nommé suppléant du juge de paix du canton Est.

Concert pour les blessés du Tonkin. — C'est lundi, 26 mai, qu'aura lieu, à l'Hippodrome roubaisien, le concert organisé au bénéfice des *Femmes de France* pour les blessés du Tonkin et de Madagascar. Cette fête, qui a un but si éminemment patriotique, ne peut manquer d'obtenir un grand succès. Tout en venant en aide aux soldats qui sont allés défendre au loin les intérêts de la France, on assistera à un véritable régal musical. Le comité s'est assuré le concours d'artistes qu'il nous suffira de citer : Mme Blanche Deschamps, 1re forte chanteuse du théâtre royal de la Monnaie, de Bruxelles ; Mme Chartier, artiste de la Comédie française ; M. Massart, 1er fort ténor du théâtre royal de la Monnaie ; M. Léon Gresse, 1re forte basse du même théâtre ; M. Galipaux, artiste du théâtre du Palais-Royal ; M. Koszul, officier d'académie, pianiste.

La *Grande-Harmonie*, sous la direction de M. Victor Delannoy, participera aussi à cette fête.

Des cachets sont déposés chez MM. Barroz et Landouzy ; au siège de la *Grande Harmonie*, rue Saint-Georges ; du *Choral Nadaud*, Grande-Rue, et de la *Fanfare Delattre*, rue Fosse-aux-Chênes ; au café Saint-Georges, rue du Grand-Chemin ; chez M. Alfred Dubureq, rue du Vieil-Abreuvoir, et chez Mme veuve Honoré, Grande-Rue.

A Tourcoing : chez MM. Frère-Glorieux, imprimeurs, rue de Lille ; et à la direction du *Broutteaux*, 31, rue Desurmont.

Prix des places : Loges, 7 fr. ; fauteuils, 5 fr. ; pourtour de face, 5 fr. ; pourtour de côté, 3 fr. ; 1re galerie numérotée, 3 fr. ; 1re galerie, 2 fr. ; 2e galerie, 1 fr.

La présidente de l'*Union des Dames de France*, a adressé la lettre suivante à M. Paul Foveau, vice-président du comité :

« Paris, le 16 mai 1884

» Monsieur,

» Permettez-moi de m'adresser à vous pour vous prier de remercier, au nom de l'Union des femmes de France toute entière, le comité de Roubaix de ses généreux efforts en faveur de nos blessés et malades du Tonkin et de Madagascar.

» Nous sommes très heureuses de penser que la jeunesse de Roubaix a pris l'initiative d'une fête qui revêt un caractère patriotique autant qu'humanitaire, et nous ne doutons pas du résultat de votre entreprise ; nous faisons des vœux pour qu'elle ait un plein succès et qu'elle devienne, dans votre ville, un point de départ à l'organisation d'un comité définitif de l'Union des femmes de France.

[illegible]uillez croire, monsieur, à toute notre re[illegible]issance et à toute notre sympathie.

» Pour le comité,

» La présidente,

» KŒCHLIN-SCHWARTZ. »

[illegible]es trains 485 à 490 seront prolongés entre [illegible]rcoing et Mouscron, et seront en correspon[illegible]ce avec la direction de Courtrai, à partir [illegible]jourd'hui.

[illegible]ain 485. — Départ de Roubaix 7 h. 36 du matin. [illegible]vée à Mouscron 7 h. 51 heure française.

[illegible]ain 490. — Départ de Mouscron 8 h. 51 m. du [illegible]n, heure française. — Départ de Roubaix 9 h. [illegible]. du matin. — Arrivée à Lille 9 h. 38 m.

[illegible]accident de la rue de l'Espérance. — [illegible]vrier qui a été blessé, hier, par le timon du [illegible]on de MM. Sibon et Cie, rue de l'Espérance, [illegible]mme Ignace Leclercq et non Achille Lepers, [illegible]e on nous l'a fait dire. C'est un fileur, marié [illegible]re de quatre enfants en bas-âge. Les blessures [illegible] reçues sont moins graves qu'on ne l'avait [illegible]abord.

Des malfaiteurs étaient montés, hier soir, vers neuf heures, sur le toit de la maison de M. Florent, épicier, rue Blanchemaille ; pour y parvenir, ils étaient entrés dans une maison non habitée, attenant à la première, s'étaient rendus au grenier et étaient sortis par une tabatière. Une fois sur le toit, ils essayèrent de pénétrer dans le grenier de la maison de l'épicier, mais le fils de celui-ci les aperçut et appela son père et ses frères. Les voleurs, effrayés, rentrèrent dans le grenier voisin et disparurent.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 27 mai 1688. — Sœur Barbe Delebecque, sœur Marguerite de Halluin, sœur Agnès Desurmont et sœur Michelle Dujardin, religieuses, les plus anciennes de l'hôpital Ste-Elisabeth de Roubaix, ayant en cette qualité l'administration du temporel de l'établissement, à défaut de la prieure établie, consentent à retenir leur portion du bois de Ribaubus, à Hem, fixée à 976 verges.

(Voir l'éphéméride du 10 mai 1688), bien que l'acte de donation de ce bien à l'hôpital porte dix cents. (Archives de Roubaix, G.G., 287, f° 20.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la séance du 18 mai 1884

VERSEMENTS

Roubaix : 221 déposants dont 33 nouveaux.	40,376 fr.	00
Succursale de Lannoy : 14 déposants, dont 2 nouveaux. . .	883 fr.	00
Total des versements.	41,259 fr.	00
REMBOURSEMENTS		
Roubaix : 57 remboursements effectués	11,818 fr.	46
Succursale Lannoy : 5 remboursements effectués	855 fr.	00
Total des remboursements.	12,673 fr.	46

Les opérations du mois de mai sont suivies : à Roubaix, par M. Ernest Réquillart et E. Lecomte-Serépel, directeurs ; à Lannoy, par M. Gabriel Toulemonde.

Prix du pain pour servir de règle aux boulangers. — Pain de ménage, composé de deux tiers de blé blanzé et un tiers de blé roux ou macaux. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 30 c.

Pain de deuxième qualité. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 32 c. »».

Pain blanc, composé comme le précédent, avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 34 c.

Pain de fleur (dit pain français), composé de fleur première qualité. Le pain de 125 grammes est taxé à 4 c. 375. Les deux pains, à 8 c. 75. Les quatre pains, à 17 c. 50. Les huit pains, à 35 c.

Fait à l'hôtel de la Mairie de Roubaix, le 19 mai 1884.

Le maire de Roubaix, PENNEL, adjoint.

Publié le 14 mai 1884.

TOURCOING

La fanfare des sapeurs-pompiers exécutera, jeudi 22 mai, à quatre heures et demie du soir, sur la place Thiers, les morceaux ci-après :

Marche des carabiniers tourquennois (Louis Montagne). — *Fantaisie originale* (Bousquet). — *Mignonnette*, polka (Smith). — *Marche aux flambeaux* (Victor Delannoy). — *Idylle*, mazurka (Flamion). — *La Fête de Saint-Cloud*, quadrille, (Morenier).

Des chaises seront mises à la disposition du public.

A partir du dimanche de la Pentecôte, les concerts auront lieu régulièrement tous les dimanches.

La Mutuelle. — Le conseil d'administration porte à la connaissance des membres de la Société que la réunion générale trimestrielle aura lieu dimanche, 25 mai, à trois heures après-midi, à l'*Hôtel du Cygne*.

Ordre du jour : 1° Situation financière ; 2° Signature et distribution de livrets ; 3° Admission définitive de membres ; 4° Communications importantes diverses.

La gendarmerie de Tourcoing a expulsé du territoire français à la frontière de Mont-à-Leux les personnes ci-après :

1. Théophile Buyle ; 2. Louise Duvillers ; 3. Théophile Moyson ; 4. Jean Moulignan ; 5. Michel Ovine ; 6. Désiré Pauchon ; 7. André Sacré ; 8. Joséphine Simoens ; 9. François Springaele ; 10. Charles Salembier ; 11. Charles Verponcke ; 12. Louis Vandewinckele ; 13. Léonie Vancaneghem ; 14. Françoise Vandieuvenhnze ; 15. François Watripont ; 16. Ferdinand Watters ; 17. Louis Depoorter ; 18. Henri Baudelet ; 19. Henri Dhont ; 20. Benoît Guéval ; 21. Adolphe Leblanc ; 22. Emile-François Watty.

Joseph Uninch, âgé de dix-sept ans, demeurant à Roubaix, se trouvait avec deux de ses oncles dans l'estaminet Bataille, rue Neuve de Roubaix, quand soudain une dispute s'éleva et dans la bagarre, Uninck brisa une glace de la façade, évaluée à une somme de 40 fr. Comme Uninck se trouvait en état d'ivresse, la police l'a conduit au violon.

Auguste Pacot, âgé de soixante-dix ans, sans profession, a été arrêté pour mendicité.

Ephéméride Tourquennoise. — 21 mai 1591. — Philippe de Croy, comte de Solre, seigneur de Tourcoing, nommé gouverneur de Tournay, fait son entrée dans cette ville, accompagné du prince de Chimay.

La noblesse du pays était accourue pour lui faire honneur et elle formait autour de lui un cortège nombreux et imposant.

Philippe de Croy mourut en Allemagne, le 4 février 1612.

Caisse d'épargne de Tourcoing

Séance du 18 mai 1884

Somme vers à Tourc. par	1.06	dépos.,	dont 13	n.	15.805 00
» à Halluin par	9	id.	» 2	n.	3028 00
» à Lins., par	4	id.	» 0	n.	3635 00
» à Roncq, par	4	id.	» 1	n.	1650 00
» à Bond., par	0	id.	» 0	n.	000 00
» à Bousb., par	2	id.	» 1	n.	205 00
Total des recettes de la semaine...				fr.	24.323 00

Remboursements

A Tourcoing,	à 26	déposants	13990	62
A Halluin,	à 0	id.	000	00
A Linselles,	à 11	id.	4931	38
A Roncq,	à 1	id.	351	93
A Bondues,	à 1	id.	454	18
A Bousbecque	à 0	id.	»»	00
Total des remboursements de la semaine.			fr.	[illegible] 11

Administrateurs du mois de mai 1884 :

A Tourcoing, MM. A. Lefrançois et Didry-Bodin.
A Halluin, M. Bailly-Carette.
A Linselles, M. V. Ghesquière.
A Roncq, M. J. Manessiez.
A Bondues, M. L. Delefortrie.
A Bousbecque, M. H. Vancebeulque.

Le caissier, A. PAILLARD.

LILLE

Tentative d'assassinat. — *Nouveaux détails.* — Voici ce que nous avons appris des témoins de ce crime abominable.

Mestaght entretenait depuis huit mois des relations avec cette jeune fille ; il avait abandonné sa femme et ses enfants, travaillait peu et se livrait à la boisson.

Quand il était ivre, il était d'une humeur sauvage et depuis dimanche il se trouvait en cet état.

Vers une heure, il descendit dans l'estaminet et chercha querelle à la fille Vandenbosche, qui se disposait à retourner à la filature où elle travaille.

Ils firent route ensemble.

La discussion s'envenima et Mestaght voulut la frapper.

Juliette Vandenbosche, effrayée de ses menaces, se réfugia dans la boutique de Mme Vercrusse, marchande de légumes, rue Mazagran, 45.

Mestaght s'y précipita après elle et, sortant de sa poche son tranchet de cordonnier, lui en appliqua un coup vigoureux sur le sein gauche et un second sous le bras droit.

Le sang s'échappa en abondance sur le comptoir, éclaboussant un client qui se trouvait dans la boutique et que son âge empêcha d'intervenir. La fille Vandenbosche parvint à s'échapper et courut se réfugier quelques pas plus loin chez un cabaretier, Louis Bomon, où elle fut bientôt rejointe par Mestaght, qui, rendu plus furieux, la renversa et lui donna trois nouveaux coups de son tranchet dans les jambes.

Les voisins parvinrent alors à se saisir de ce furieux, et purent le maintenir jusqu'à l'arrivée de la police.

Le cabaretier Bomon alla chercher de suite un médecin, M. Paux, qui donna les premiers secours et fit transporter la victime chez ses parents, rue Marchand.

M. Paux croit que les blessures ne seront pas mortelles.

L'assassin a été arrêté et conduit au commissariat de police.

Les pigeons voyageurs. — Un tueur de pigeons, à Ransart, a été condamné à cent francs d'amende par le tribunal de Charleroi, pour avoir tué, à l'aide d'un fusil de braconnier, des pigeons voyageurs en pleine campagne. De plus, son arme sera confisquée.

Espérons que la justice, en France comme en Belgique, recherchera avec soin ces braconniers d'un nouveau genre, dont le nombre tend à augmenter de jour en jour, et leur infligera de sévères, mais justes condamnations.

Un accident. — Hier matin, vers 10 heures, un interne de l'hôpital Sainte-Eugénie, le jeune B... en voulant décharger un revolver, a fait partir un des coups et la balle lui est entrée dans le gros du bras au-dessus du poignet.

M. le docteur Pasquier l'a pansé et a constaté que le projectile a dû, vu la position de l'arme, disparaître par la fenêtre après avoir traversé les chairs du bras.

Le jeune B..., qui demeure à Loos, est autorisé à porter une arme en rentrant le soir à son domicile.

Cour d'assises du Nord

Audience du lundi 19 mai

Présidence de M. le conseiller DESTICKER.

Ministère public, M. BERTON, avocat général.

1re *affaire.* — Jules Vrand et Auguste Jacquemart, âgés l'un de 41 ans et l'autre de 30, étaient journaliers à Valenciennes.

On leur impute une soustraction frauduleuse au préjudice d'un sieur Brégy.

Les circonstances aggravantes, qui rendraient ce vol qualifié, seraient celles de nuit, de maison habitée, de pluralité d'auteurs, d'effraction extérieure et d'avoir pénétré par une ouverture souterraine autre que celle établie pour servir d'entrée.

Dans la nuit du 19 au 20 novembre 1883, le débit de tabac que Brégy tient à Valenciennes, fut dévalisé. Les malfaiteurs, après s'être introduits par une porte de cave qu'ils avaient forcée à l'aide d'un ciseau, emportèrent des paquets de tabac, des timbres et des pipes.

Du reste, plusieurs personnes avaient, dans la soirée du 19, remarqué deux ou trois hommes à allures suspectes qui rôdaient devant le magasin de Brégy, et les signalements, qu'elles donnaient de ces individus, concordaient, au point de vue de la taille et de la coiffure des malfaiteurs, dont les casquettes étaient garnies de fourrures.

Or, deux jours plus tard, vers onze heures du soir, un nommé Delfosse, préposé d'octroi, aperçut trois individus étudiant la maison d'un sieur Mercier, marchand de sable. Celui-ci fut prévenu, et ils prirent la fuite. Mais on avait pu constater qu'ils devaient être ceux qui avaient volé chez Brégy car ils avaient les mêmes tailles et portaient les mêmes casquettes que ces derniers.

Aussi, les nuits suivantes, Mercier surveilla-t-il les alentours de son habitation.

Le 24, vers neuf heures et demie du soir, s'étant muni de son fusil, il se tenait près d'une fenêtre, lorsqu'il vit arriver trois hommes. Il prévint aussitôt sa femme ; et, tandis qu'il descendait pour se rendre dans sa cour, celle-ci, armée d'un revolver, se plaça à côté d'une lucarne d'où elle pouvait distinguer ce qui se passait à la porte de cette cour.

L'un des trois individus se mit contre cette porte et un autre monta sur ses épaules pour l'enjamber. Pendant ce temps, le troisième malfaiteur faisait le guet.

Mme Mercier tira alors sur l'homme qui faisait la courte échelle ; et il s'enfuit, laissant tomber celui qui allait franchir la clôture. Cette femme déchargea même un second coup de revolver sur ce dernier qui se sauva et disparut à son tour.

La police découvrit ensuite, dans le hangar des époux Mercier, deux sacs qui renfermaient les paquets de tabac dérobés à Brégy. Donc, les trois voleurs avaient, sans doute, voulu pénétrer chez Mercier, afin d'y reprendre leur butin qu'ils y avaient précédemment déposé.

Enfin, les soupçons s'étant portés sur Vrand et Jacquemart, une perquisition eut lieu à leur domicile. On y trouva notamment les casquettes à fourrures, de vieux vestons de velours et des bâtons qui avaient été vus aux malfaiteurs dans les soirées des 19, 22 et 24 novembre.

Vrand et Jacquemart ont fini par reconnaître qu'ils avaient essayé de s'introduire chez Mercier ; mais ils ont nié avoir participé au vol dont Brégy a été victime.

Quant au troisième coupable, ce serait, d'après l'accusation, un nommé Philibert Crasquin. Celui-ci n'a pu, jusqu'à présent, être arrêté. Il sera ultérieurement jugé par contumace.

Déclarés coupables par le jury, avec admission de circonstances atténuantes, Vrand et Jacquemart sont, l'un et l'autre, condamnés à cinq ans de réclusion et cinq ans de surveillance de la haute police.

Défenseur de Vrand : Me Duhem.

Défenseur de Jacquemart : Me Georges Legrand.

2e *affaire.* — Interpellés par M. le président, les accusés déclarent se nommer Désiré Jourdain et Adolphe Meurillon. Ils sont ouvriers cloutiers et ils demeuraient à Quesnoy-sur-Deûle.

Il sont poursuivis pour vol commis au préjudice des époux Picavet qui habitent une ferme de cette commune.

Les circonstances aggravantes de cette soustraction frauduleuse seraient, d'après l'acte d'accusation, celles de nuit, de maison habitée, de pluralité d'auteurs, d'effraction extérieure, d'escalade, de port d'armes apparentes ou cachées et de violences ayant laissé des traces de blessures ou de contusions.

Le 12 février dernier, vers dix heures et demie, la femme Picavet fut éveillée par un bruit se produisant dans sa chambre. Elle aperçut alors un homme qui fouillait un carton contenant ses bijoux et réveilla à son tour son mari couché près d'elle.

Celui-ci se leva. Mais le malfaiteur, le voyant s'avancer, s'arma d'un sabre et lui en porta plusieurs coups dont un lui fit une entaille assez profonde à la main.

Picavet parvint pourtant à saisir le voleur et il était sur le point de s'en rendre maître, quand un second individu, entrant dans la chambre, lui frappa la tête avec le poing et le força à lâcher prise.

Puis les deux criminels s'enfuirent.

On aurait ensuite constaté que, pour s'introduire dans l'habitation, ils avaient, après avoir arraché deux barreaux, escaladé une fenêtre.

Quant à la lame dont l'un de ces malfaiteurs s'était servi contre Picavet, elle fut retrouvée quelques jours plus tard dans un fossé, à un kilomètre de la ferme. Elle était brisée.

Bref, des jambons, qui pendaient dans la cheminée de la cuisine, avaient été emportés par les voleurs. Les bijoux de la femme Picavet l'avaient été aussi.

Puis, le linge, que celle-ci renfermait dans un coffre placé dans sa chambre même, était épars sur le plancher.

Auprès de ce linge, les coupables avaient oublié une corde. Picavet la reconnut comme étant celle qu'il avait prêtée, quelques jours auparavant, aux nommés Meurillon et Jourdain.

En effet, du 4 au 10 février, Jourdain, sous le prétexte d'acheter des pigeons, s'était présenté chez Picavet, à trois reprises différentes ; et, la dernière fois, il était accompagné de Meurillon. Tous deux auraient alors soigneusement examiné l'habitation, et Jourdain aurait même fait remarquer à son compagnon les jambons pendus dans la cheminée.

Jourdain et Meurillon furent, par suite, arrêtés le lendemain du vol.

On les confronta avec les époux Picavet qui affirmèrent reconnaître en eux les auteurs de cette soustraction. D'après leurs déclarations, Jourdain serait celui qui aurait frappé Picavet avec le sabre et Meurillon celui qui serait intervenu pour délivrer son complice.

Néanmoins, les accusés nient être les coupables. Ils prétendent qu'ils étaient, à l'heure du crime, couchés depuis longtemps, dans leurs domiciles respectifs.

Le jury écarte plusieurs des circonstances aggravantes, et accorde des circonstances atténuantes.

Jourdain et Meurillon sont tous deux condamnés à trois ans d'emprisonnement et cinq ans de surveillance de la haute police.

Quinze témoins à décharge avaient été cités à leur requête.

Défenseur : Me Destombes, du barreau de Lille.

NORD

Caudry. — On écrit de Caudry à l'*Echo du Nord* :

« Le plus important établissement de tissage mécanique de Caudry vient de se mettre en grève. Tous les ouvriers faisant les articles noirs ont cru devoir cesser le travail à trois heures du soir, déclarant ne pouvoir gagner plus de 1 fr à 1 fr. 40, par jour d'après les conditions qui leur sont imposées.

» M. Doutre est, dit-on, aimé de ses ouvriers et on croit que cette grève ne durera pas ; en prétend que l'arrivée d'un nouveau directeur serait en partie cause de la grève. Cela se dit ici tout bas et demain on le dira tout haut.

» Les ouvriers sont très calmes et ne demandent qu'à reprendre le travail lorsqu'on les mettra à même de gagner dans les nouveaux articles qui sont encore fabriqués dans l'établissement, mais par d'autres ouvriers. »

Hoymille. — Vers 5 heures du soir, vendredi dernier, deux préposés de la brigade de Labroucks-traëte, arrêtaient Charles Théry, âgé de 50 ans, demeurant à Hoymille. Cet individu se trouvait porteur d'un kilog. de tabac en poudre.

Emmené au bureau de douane, Théry se vit l'objet d'un procès-verbal et fut immédiatement conduit à Hondschoote et déposé dans la chambre de sûreté de la gendarmerie.

Hier matin, quand les gendarmes vinrent pour prendre leur prisonnier et le conduire à Dunkerque, ils ne furent pas peu étonnés en trouvant la cage vide. Travaillant du bec et des ongles, Théry était parvenu à percer un mur de 0,45 d'épaisseur et à y faire un trou de 0,60 de hauteur sur 0,30 de largeur, puis, prenant sa volée, il avait disparu.

PAS-DE-CALAIS

Gavrelle. — Une tentative d'assassinat a été commise samedi soir dans cette commune. Le sieur Victor Capron, cultivateur à Gavrelle, rentrait chez lui vers onze heures du soir, venant du marché d'Arras ; il avait pris dans sa voiture un inconnu qui, arrivé à son domicile, lui demanda de lui indiquer la route pour se rendre à la gare de Roux. Capron se mit en route avec lui, mais arrivés à mi-chemin, l'inconnu se jeta sur Capron et l'assomma.

Il lui enleva une somme d'environ 250 fr. et prit la fuite, on ne sait dans quelle direction.

L'état de la victime, quoique grave, ne paraît pourtant pas désespéré.

Voici le signalement de l'assassin que la justice recherche : taille élevée et forte corpulence, âgé de 22 à 26 ans ; teint coloré et petite moustache brune. Il portait un veston en toile bleue, pantalon de velours à côtes foncé, casquette noire à la Bismarck. Léger bégaiement. Il a reçu une légère blessure dans la lutte.

Saint-Omer. — L'exposition des beaux-arts organisée par la ville de Saint-Omer à l'occasion du concours régional, sera très intéressante.

Plus de 400 tableaux et ouvrages de sculpture sont déjà arrivés et les membres de la commission rivalisent de zèle pour en opérer le classement, de façon à ce que l'inauguration puisse avoir lieu au jour indiqué, c'est-à-dire le 1er juin prochain.

—*Concours régional de St-Omer.* — M. Hérisson, ministre du commerce, a accepté de présider la cérémonie de la distribution des récompenses du concours régional agricole, du concours hippique, et de l'exposition industrielle, qui aura lieu le dimanche 15 juin.

Le même jour, M. Fallières, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, assistera à l'inauguration de la statue de Jacqueline Robins, l'héroïne audomaroise. Cette magnifique statue qui a figuré au Salon de 1883 et qui a été récompensée, est l'œuvre de M. Edouard Lormier, de Saint-Omer.

SOMME

Amiens. — Ce matin, vers huit heures, M. François Chiasson, gardien-chef du Musée de Picardie, qui depuis quelque temps était en proie à de cruelles souffrances, s'est fait sauter la cervelle au Tir de Picardie.

Pour mettre son funeste projet à exécution, il a chargé un fusil Gras, s'est introduit le canon dans la bouche et, appuyant sur la détente avec les pieds, a fait partir le coup.

La balle est sortie par la nuque après avoir fait sauter la cervelle en éclats.

La mort a dû être instantanée.

M. Chiasson, ancien militaire et décoré, était estimé de tous ceux qui l'ont connu ; sa mort, qui ne peut être attribuée qu'à un affaiblissement des facultés mentales, a causé en ville une pénible impression.

Le corps a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 19 mai. — Georges Castelain, rue de Blanchemaille, 113. — Charlotte Decock, rue des Arts, 145. — Jeanne Francke, rue des Anges, 107. — Charles Degrève, rue de France, cour Kimpe, 1. — Henri Landré, rue de l'Hommelet, 61. — Jules Despret, rue du Meufait, 25. — Jeanne Morel, rue des Longues Haies, 50. — Maria Boudry, rue d'Alma, fort Fraser, 18. — Léon Cocu, rue Jean-Bart, cour Vannoste, 2. — Louise Nieuwmunster, rue Jacquart, 106. — Albert Dujardin, rue du Fresnoy. — Jean Vandebouque, rue de l'Ermitage, 13. — Emile Hertelet, rue de la Paix, cour Guillaume Lefebvre, 31. — Lévin Denofle, rue de Flandre, cour Duthoit, 5.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 19 mai. — Hélène Cassette, 3 ans, boulevard de Strasbourg, 142. — Flore Fouves 2 ans, rue de l'Alouette, 32. — Charles Dhaenens, 18 ans, tisserand, dans le Canal, près du pont Salembier. — Pierre Demoor, 53 ans, cabaretier, angle rue des Champs et Chemin de Fer. — Eléonore Cattoire, 10 mois, rue des Couteaux, maisons Duponchelle, 9. — Marie Dhénin, 1 an, rue des Anges, cour Delange, 5. — Rosé Panneteat, 6 ans, rue de Tourcoing, 129. — Catherine Glorieux, 82 ans, propriétaire, rue Pellart, 16. — Delplanque, présenté sans vie, Grande-Rue, 2.3.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 19 mai. — Henri Henneuse, 26 ans, peigneur et Hortense Dutranuoy, 21 ans, soigneuse. — Auguste Preys, 37 ans, ourdisseur et Amaise Franchomme, 32 ans, bobineuse. — Amand Delannoy, 22 ans, tisserand et Fidéline Delaisse, soigneuse.

Etat-civil de Tourcoing. — NAISSANCES du 18 mai. — J.-Bte Soëte, chemin des Mottes. — Rebecca Dequin, rue de la Latte. — Madeleine Soëne, rue de Gand. — Léon Destombes, rue St-Roch. — Hélène Donnez, rue des Quinze-Bouteilles. — Charles Vyddel, rue St-Roch. — Elise Vossart, rue Georges-le-Grand. — Louis Dujardin, rue du Moulin. — Heléna Desurmont, rue de la Croix-Rouge.

Du 19. — Marguerite Lahousse, rue du Bocquet. — Clémence Lebrun, rue de Wattrelos. — Joseph Trigaut, rue Fin de la Guerre. — Désiré Hauset, rue du Bus. — Henri Castel, à la Marlière. — Marie Delobel, rue de la Station. — Pauline Benoit, rue Neuve-de-Roubaix. — Adèle Destombes, rue Motte.

DÉCÈS du 18 mai. — Edmond Goumol, 21 ans, rattacheur, Pont de Neuville. — Omer Caboche, 60 ans, savetier, rue des Piats.

Du 19 mai. — Madeleine Varras, 4 ans, rue Fin de la Guerre. — Valentine Wissens, 1 an, au pont de Neuville. — Martial Duthoit, 6 ans, rue de la Croix Rouge. — Florimond Deschamps, 74 ans 8 mois, rue des Carliers. — Henri Masselin, 13 ans 3 mois, au Chêne-Houplines.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille LEFEBVRE-RASSON, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Florimond LEFEBVRE décédé à Sailly, le 18 mai 1884, dans sa soixante-quatorzième année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 21 dudit mois, à 9 heures 1/4, en l'église de Sailly. — L'assemblée à la maison mortuaire, à la Place, à 9 heures.

Les amis et connaissances de la famille PIAT-CLARISSE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Catherine-Constance-Joséphe GLORIEUX, veuve de Monsieur Louis Bon-Ami PIAT, ancien notaire à Roubaix, décédée à Roubaix, le 19 mai 1884, dans sa 83e année, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 22 courant, à 8 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 23 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 6 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire rue Pellart, 16.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 21 mai 1884, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Marie FILIOL, épouse de Monsieur Jean-Baptiste FRAIGNAC, décédée à Roubaix, le 21 avril 1884, dans sa 53e année, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 21 mai 1884, à 10 heures 1/2, les Laudes à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Emile DELCOURT, époux de Dame Marie PROUVOST, décédé à Roubaix, le 7 mai 1880, à l'âge de 36 ans et 6 mois, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*

BELGIQUE

Tournai. — A l'heure qu'il est, l'instruction de la lugubre affaire du Vieux-marché-aux-Poteries doit être terminée : toutefois, rien encore ne transpire. Nous croyons savoir, par les résultats de l'autopsie, que M. Bracaval père, dans un accès de fièvre chaude que rien ne pouvait faire prévoir, aura assommé son fils pendant que celui-ci dormait. Sous l'empire de cette surexcitation furieuse, il s'est ensuite coupé la gorge.

Contrairement à toutes les espérances, l'état de M. Bracaval fils s'améliore sensiblement. On commence à croire qu'on pourra le sauver. Ce jeune homme ne sait pas qui l'a frappé, il rend responsable de toute cette affaire un voleur quelconque. Il demande souvent pourquoi son père ne vient pas le voir, et il le croit blessé comme lui.

Les funérailles de M. Bracaval père ont eu lieu ce matin, au milieu d'une affluence extraordinaire. La famille Bracaval était très estimée en notre ville, et l'on peut dire que toute notre population a ressenti le douloureux contre-coup de ces tristes événements.

— Nous avons annoncé dernièrement qu'une jeune fille du faubourg St-Martin avait été grièvement brûlée en activant son feu avec de l'huile de pétrole.

Elle n'a pas survécu à ses terribles blessures et elle est morte, avant-hier soir, à l'hôpital civil.

— Les nouvelles les plus alarmantes circulent en ville sur l'état de M. Rogier, député de Tournai. L'intelligence paraît complètement éteinte, et le corps lui-même est miné par la maladie. Un détail. Le vieux constituant de 1830, qui représente actuellement l'arrondissement de Tournai, est français ; il est né à Arras, au commencement de ce siècle.

Courtrai. — Le successeur de M. Nolf, notre regretté bourgmestre, est dès maintenant désigné. Ce sera M. Tack, échevin de Courtrai et représentant de l'arrondissement à la Chambre. On ne pouvait faire un choix plus judicieux.

Mons. — Un terrible accident vient d'avoir lieu aux charbonnages du Grand-Hornu. Un ouvrier, nommé Joseph Gérard, âgé de 24 ans, a été tué sur un plan incliné des travaux souterrains du puits n° 7. Cet ouvrier a été victime de son imprudence. Malgré la défense qui lui en a été faite par le porion de semaine, Gérard s'est placé sur le « porteur », la corde s'est tout à coup brisée, et le malheureux, lancé dans le vide, a été décapité !

FEUILLETON DU 21 MAI — (N° 20.)

L'ESPIONNE

XIV

— Ma fille vivrait encore si elle avait été entourée de soins et d'affection. Oh! je suis bien renseigné, je sais qu'elle a succombé au délaissement et à l'abandon. Je sais encore que vous avez été pour elle la plus impitoyable des belles-mères. Vous auriez eu plus de pitié pour la fille d'un étranger que pour la mienne !...

Elle fit un geste de protestation.

— Ne niez pas, madame! Non seulement vous ne l'aimiez pas, mais vous la détestiez.

— Quel serait donc le motif de cette haine que vous me prêtez ?

— Vous m'avez épousé, madame, sans amour; cela était naturel et je ne m'en plains point; vous étiez pauvre, pour vous j'étais la fortune, mais le présent ne vous suffisait pas, c